



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Interrégionale de la Mer
Manche Est – Mer du Nord**

**Service Réglementation et Contrôle des
Activités Maritimes**
Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 18 juillet 2024

**Participation du public aux décisions des autorités de l'État ayant une incidence sur
l'environnement**

**Attestation de consultation du public relative au projet d'arrêté réglementant la pêche
maritime professionnelle dans le secteur de la baie de Seine orientale et du littoral augeron**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

En application de l'article 7 de la Charte de l'environnement et de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, les projets d'actes réglementaires émanant de l'État doivent être soumis à la consultation du public durant 21 jours.

Le projet a été consultable :

- par voie électronique à l'adresse suivante :
<https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-portant-integration-des-mesures-a1249.html>
- sur place en version imprimée par demande auprès du service suivant :
Direction Interrégionale de la Mer Manche Est – Mer du Nord
Unité Réglementation des Ressources Marines
4 rue du Colonel Fabien
BP 34 – 76 083 Le Havre Cedex

Les observations du public ont pu être adressées à l'adresse suivante :
consultation-peche.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr